

progrès de l'enseignement technique au niveau secondaire et sont en vigueur dans toutes les provinces. Les frais sont acquittés, à parts égales, par le gouvernement fédéral et les provinces. Aux termes de l'accord, un montant fixe est accordé à chaque province à l'égard de toute année financière.

J'ai parlé de l'aspect général de l'instruction des chômeurs, but que vise la mesure envisagée.

Depuis l'adoption de la loi de 1942 sur la coordination de la formation professionnelle jusqu'au mois de janvier 1948, le total des inscriptions aux cours d'enseignement professionnel atteignait 662,896. Voici le détail de ce chiffre:

Ouvriers destinés à l'industrie de guerre	181,686
Surveillants et contremaîtres industriels	150,844
Main-d'œuvre spécialisée de la Marine	9,056
Main-d'œuvre spécialisée de l'Armée	49,362
Main-d'œuvre spécialisée de l'Aviation	65,214
Programmes de formation de la jeunesse	50,776
Etudiants universitaires et infirmières	13,209
Cours par correspondance pour apprentis (environ)	10,000
Ex-militaires (hommes et femmes ayant suivi des cours depuis la fin de la guerre)	132,349
Chômeurs civils (environ)	400

Des ex-militaires inscrits, 2,103 ont suivi des cours par correspondance; 17,359 sont entrés dans les écoles professionnelles privées ou des institutions d'enseignement commercial; 28,746 se sont inscrits à des cours d'apprentissage dans l'industrie; 29,358 sont entrés dans des classes pré-immatriculation et, 54,783 dans des classes ordinaires d'enseignement professionnel. Les anciens combattants appartenant à ces deux dernières catégories ont été formés dans des écoles placées sous la surveillance du ministère du Travail, maintenues en collaboration avec les gouvernements provinciaux.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggart): Monsieur l'Orateur, j'estime que le programme de formation professionnelle constitue l'un des projets les plus importants et intéressants qui aient été entrepris de concert par les provinces et le dominion, et à mon avis l'amélioration qui, au dire du ministre, est envisagée par cette mesure devrait recevoir tout notre appui. Bien que, comme il l'a déclaré, il n'ait peut-être pas été nécessaire, jusqu'ici, d'amplifier ce programme dans le sens qu'il a indiqué, étant donné qu'il y avait peu ou pas de chômage, il est aujourd'hui manifeste que l'embauchage pourra aller en diminuant dans un avenir assez rapproché. L'application du plan Marshall pourra retarder ce fléchissement, mais même s'il ne survient que dans un an ou deux, il convient, je crois,

qu'on prenne dès maintenant des mesures en vue de parer à l'état de choses qui pourra surgir ultérieurement.

La lacune que me semblent présenter la plupart de ces plans est que nous formons des gens dans nos universités pour certaines professions; nous en formons dans nos écoles de métiers conformément à des plans de ce genre, mais nous ne possédons aucune méthode nous permettant d'organiser pour l'avenir nos entreprises industrielles et économiques de façon que nous puissions assurer de l'emploi à ces gens une fois leur formation terminée. C'est là, me semble-t-il, un point auquel nous devons songer, surtout pour l'avenir. S'il survenait une période de chômage, nous ne saurions nous résoudre à laisser de nouveau sans travail un grand nombre de nos jeunes Canadiens possédant les aptitudes requises pour remplir les emplois nécessaires au bien-être du pays. Si nous n'agissons pas, nous serons témoins non seulement d'une profonde misère, mais aussi de graves difficultés sociales. Bien que cette question ne se rattache peut-être pas à une mesure comme celle-ci, je tiens à faire remarquer au ministre du Travail que son ministère devrait se préoccuper de cet aspect du problème.

La formation de jeunes gens des régions rurales est l'une des entreprises les plus louables exécutées dans le passé sous le régime de ce plan. Ceux d'entre nous qui sont au courant de l'œuvre accomplie dans certaines localités rurales de nos provinces se rendent compte que, pour la première fois, ce genre de formation a été mis à la portée de jeunes gens habitant les régions rurales ou vivant sur des fermes. Je conçois que le fardeau financier de certaines provinces s'en est trouvé accru et que l'installation des aménagements nécessaires a imposé de lourdes obligations aux ministères provinciaux de l'Instruction publique. Lorsqu'on négociera ces nouveaux accords, il faudra, à mon avis, songer sérieusement à aider plus généreusement les provinces afin qu'elles puissent s'acquitter de cette tâche aussi efficacement que le désirent tous les membres de la Chambre.

Lorsque nous serons saisis de la mesure, il faudra la traiter à fond et non seulement en vue de favoriser les milliers de jeunes gens et de jeunes femmes qui ont bénéficié de la formation. D'ailleurs, avant que le ministre nous fournisse les chiffres, je ne m'étais pas rendu compte du grand nombre d'ex-militaires qui en ont tiré parti. A mon sens, c'est beau que tellement se soient inscrits.

L'hon. M. MITCHELL: Il y en a eu 132,349.